Lycée et Collège Charlemagne

Académie Nancy - Metz

EMPLOI DU TEMPS AVS-CUI

20 heures hebdomadaires obligatoires

Emploi du temps de M / Mme : .....

Établissement(s) d'affectation(s) : .....

Coordonnées téléphoniques des établissement(s) d'affectation(s) : .....

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Établissement scolaire :	.....	.....	.....	.....	.....
MATIN ***Indiquer les horaires de travail***					
Établissement scolaire :	.....	.....	.....	.....	.....
APRES-MIDI ***Indiquer les horaires de travail***					
TOTAL DES HEURES					

Signature du salarié	**Signature du Directeur d'école ou du chef d'établissement** **(en cas d'écoles multiples, le directeur d'école signataire est celui accueillant le CUI le plus grand nombre d'heures ou celui accueillant le CUI le premier jour de sa prise de fonction).**	**Signature du Proviseur du Lycée Charlemagne**

L'emploi du temps est à retourner PAR LE DIRECTEUR D'ECOLE OU LE CHEF D'ETABLISSEMENT dans la semaine qui suit la prise de fonction du salarié.

Télécopie : 0382591181 Courriel : cui-charlemagne@ac-nancy-metz.fr Adresse postale : 17 avenue Clémenceau 57100 Thionville